

Nous sommes très heureux de vous annoncer que, de façon exceptionnelle, le Barreau du Québec remet cette année deux prix du Mérite à deux avocats de notre cabinet. Ainsi, nos associés Michel Yergeau et Jean Saint-Onge sont honorés par leur ordre professionnel pour leur parcours remarquable.

D'abord, M^e Yergeau est honoré du Mérite afin de souligner l'ensemble de son activité professionnelle, notamment pour le développement du droit de l'environnement et des pratiques de consultations publiques au Québec dont il est un des pionniers.

Notons qu'en tant que vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 1979 à 1984, il a joué un rôle déterminant dans la mise en place de cet organisme et de ses règles de pratique qui servent de modèles partout au Canada. Il pratique exclusivement en droit de l'environnement depuis plus de trente ans. Il a d'ailleurs été le premier à le faire en pratique privée de façon exclusive. Il a été l'auteur de la *Loi sur la qualité de l'environnement, Texte annoté*, ancêtre de plusieurs lois annotées du même type. Enfin, il oeuvre depuis une dizaine d'années au Comité du Barreau du Québec de droit de l'environnement. À ce titre, il a plusieurs fois été le représentant du Barreau lors de commissions parlementaires sur divers projets de lois en matière d'environnement. M^e Yergeau est également président du conseil d'administration de *Lavery, de Billy*. Il est *Fellow* du *American College of Trial Lawyers*.

D'autre part, M^e Saint-Onge reçoit le Mérite pour son engagement soutenu au sein du Barreau du Québec ainsi que pour son engagement social.

Très impliqué au sein de sa profession, il préside le Comité du Barreau du Québec sur le recours collectif. Il a participé à de nombreux comités professionnels du Barreau du Québec, dont le Comité sur l'avenir de la profession, le Comité des requêtes ainsi que le Comité des femmes dans la profession. Il a également été président de l'Association du jeune Barreau de Montréal en 1989. Il a siégé au Conseil du Barreau de Montréal et au Comité administratif du Barreau du Québec en 1990 et 1991.

Régulièrement invité comme conférencier, il organise et anime à chaque année le colloque du Service de la formation continue du Barreau sur les développements récents en matière de recours collectif au Canada et aux États-Unis. M^e Saint-Onge pratique essentiellement dans le domaine du litige, et plus particulièrement en recours collectif, représentant en défense des sociétés et organismes publics dans des recours intentés parfois à l'échelle nationale notamment en responsabilité de produits, droit de la concurrence, droit de la consommation, droit de l'environnement ainsi qu'en droit des assurances.

Outre ses activités professionnelles, M^e Saint-Onge se dévoue depuis près de 20 ans à la cause des enfants victimes de maltraitance, notamment à titre de président du conseil d'administration de la Fondation Marie-Vincent et aussi du Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent, une innovation sociale puisqu'il s'agit du seul organisme dans le monde francophone à offrir des services spécialisés et intégrés aux jeunes victimes d'agression sexuelle et à leurs proches. Il a également participé aux travaux du Comité consultatif sur la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 du Gouvernement du Québec.

Nouvelle distinction du Barreau : Avocat émérite

De plus, en tant que récipiendaires chacun d'un Mérite 2007, Michel Yergeau et Jean Saint-Onge reçoivent une nouvelle distinction du Barreau du Québec, soit celle d'*Avocat émérite (Ad.E.)*. Ils rejoignent ainsi leurs associés M^e Odette Jobin-Laberge, récipiendaire du Mérite en 2006, et M^e J. Vincent O'Donnell, récipiendaire de la Médaille du Barreau en 1999, qui reçoivent aussi cette nouvelle désignation visant à reconnaître l'excellence d'avocats au parcours exemplaire.